

Début novembre 2023, le ministère n'aurait toujours pas arbitré sa réforme de la terminale bac pro. Aucun document de travail et seulement 2 réunions bilatérales avant la parution des textes en décembre.

**Alors que le projet est annoncé depuis des mois, il n'y a pas de dialogue social.
La ministre passe de nouveau en force, contre les personnels.**

Organisation possible de l'année de terminale bac pro

En gras, les lignes directrices de la réforme

Septembre à début mai
22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP + 2 semaines examens
Non arbitré : ces PFMP groupées ou non, en mars-mai ou plus tôt dans l'année

6 semaines de PFMP pour tous : Leur positionnement et leur répartition (un seul bloc de 6 semaines ou deux de 3 semaines) ne sont pas dévoilés par le ministère. Pour le SNUEP-FSU, chaque PFMP ne doit pas excéder 3-4 semaines et le calendrier des PFMP doit rester à la main des personnels et du CA car il est lié à au calendrier PFMP des autres niveaux mais aussi décidé en fonction des spécificités de chaque filière.

Le temps consacré au cursus de préparation au bac pro est réduit de 4 semaines.

L'organisation proposée de l'année de terminale a pour conséquence d'annualiser le service des PLP, de transformer notre métier, de sacrifier des heures pour nos élèves.

Mai à juillet
6 semaines de diversification des parcours
→ Choix de l'insertion professionnelle : stage en entreprise
→ Choix de la poursuite d'études : cours (les disciplines maintenues ne sont pas dévoilées)

2^{de} et 1^{re} bac pro : groupes à effectifs réduits en français et en maths

Le ministère veut généraliser les groupes à effectifs réduits en français et en maths sans augmenter les moyens. Il envisage de réduire l'AP ou d'abroger la co-intervention. Ce « mieux d'école », ne sera pas « plus d'école » dans la mesure où les élèves conservent le même nombre d'heures en français et en maths. Ces groupes à effectifs réduits **ne seront pas du dédoublement** mais des groupes de niveaux. L'enseignement des PLP sera alors formaté par les « bonnes pratiques » imposées par l'institution et adossées à de nouvelles formations pour tous les PLP concernés.

Aucune visibilité sur les nouvelles modalités d'examens... en 2026

Le ministère veut alléger les écritures et le nombre de CCF, évoquant les livrets de compétences. Les modalités de certifications seront remises à plat pour 2026. **Encore une fois, les PLP vont travailler à l'aveugle**, comme c'est le cas cette année pour les élèves de première s'ils s'obstinent à imposer ce démantèlement de la classe de terminale.

**Nul doute, ce projet est grave,
autant pour notre métier de PLP que l'avenir des élèves.
ENSEMBLE, SAUVONS LE LYCÉE PRO !**